

AFFAIRE No 46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, je vous propose d'allouer une subvention de 100 000,00 Francs au G.I.H.P. (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques).

Les crédits seront pris sur le chapitre 955 - article 657 du Budget Primitif de 1985.

Je mets la question aux voix.

---

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions E.C.T.L. et des Finances : Favorable.

*Reçu à la Préfecture le 15/04/1985*

---

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---